

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 61 (1988)

Heft: 7-8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Édition

Section romande de
l'Union suisse pour
l'amélioration du logement,
8, rue Clos-de-Bulle,
1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte,
Lausanne, président.
René Gay,
Genève, vice-président.
Pierre Liniger,
Lausanne, secrétaire.
Adriano Rizzetto,
Lausanne, caissier.

Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen,
architecte EPFL/SIA,
Département des travaux publics,
10, place de la Riponne,
1014 Lausanne,
tél. (021) 44 72 31.

Rédacteurs

G. Collomb, R. Hermenjat,
P. Liniger, R. Quincerot,
H. Robert-Charrier, W. Tüscher,
M. Vianu, E. Weber.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres:
MM. R. Gay, P. Gilliland.

Administration et publicité

2, av. de Tivoli, 1007 Lausanne,
tél. (021) 20 41 41.
Chèques postaux 10-6622-9.

Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe
officiel des sociétés coopératives
d'habitation affiliées à l'USAL
Section romande de l'Union
suisse pour l'amélioration du
logement, du Groupe de Suisse
occidentale et du Groupe du
Valais, de l'ASPAN (Association
suisse pour l'aménagement
national), de la FAS (Sections
romande et genevoise de la
Fédération des architectes
suisse).

Abonnement

Suisse: Fr. 35.- par an.
Etranger: Fr. 45.-
Prix du présent numéro: Fr. 5.-

Maquette et impression:
Imprimeries Populaires, Lausanne.

Couverture: projet **La C**,
concours de Saint-Légier.

HABITATION

revue mensuelle romande

L'IMPORTANCE DE L'USAGER

Editorial

Parler de l'usager, c'est toucher le point Omega de notre revue, son double public, car:

- ce n'est pas seulement constater que la relation architecte-usager n'est pas parfaite parce que l'architecte ne s'intéresserait pas assez à l'usager;
- c'est envisager aussi que l'usager est mal conditionné à l'égard de l'architecture.

La satisfaction de l'usager dépend d'éléments de confort dont certains sont absolus, d'autres nécessaires, quelques-uns même superflus.

De plus, ces éléments sont de nature opposée ou complémentaire, puisqu'ils ressortissent partie au quantitatif, partie au qualitatif.

L'ensemble est encore relativisé par des notions de fréquence ou de durabilité. Par exemple un bruit fort est un inconfort acceptable si exceptionnel et court, et par le fait que l'espèce humaine est la plus adaptable du règne animal.

Le développement atteint par notre civilisation fait que tant du point de vue économique que du point de vue normatif, le niveau de confort quantitatif est relativement facile à établir et rendu disponible à chacun, si l'on excepte le quart monde toutefois.

Il en va tout autrement pour le qualitatif qui touche la sphère culturelle où s'opposent un conditionnement réducteur, créé par la normalisation sociale et la mode, et un mobile philanthropique de l'architecte, créé par l'aspiration à assouvir les besoins de confort propres d'un usager, de lui fournir un bonheur d'habiter par la recherche constante d'un habitat adéquat.

La bonheur d'habiter est essentiellement lié à des innovations typologiques et formelles, porteuses de et portées par une avancée culturelle.

De la même manière que les sciences sociales induisent une ouverture chez l'architecte, l'architecture doit induire une avancée culturelle chez l'habitant.

Au contraire, l'usager s'accommode trop souvent de la dernière cuisine que l'on voit dans tous les dépliants et revues, mais dans un appartement pauvre typologiquement et banal architecturalement.

Et de nombreux maîtres d'ouvrage du logement social n'aspirent qu'à faire réaliser ce qui ressemble au secteur haut standing, tout en limitant le progrès à des éléments de détail ou purement quantitatifs, sans souci de réflexion architecturale.

Ce secteur haut standing commence aussi à s'intéresser à l'architecture comme le montrent certaines réalisations et le concours de Saint-Légier. Est-ce pour mieux satisfaire l'usager ou simplement pour mieux vendre?

Si la sphère financière contribue ainsi à l'édification culturelle de l'homme, elle accède à une respectabilité nouvelle!

Cependant, aux dernières nouvelles, une fois de plus la rétivité des autorités semble compromettre l'architecture; la Municipalité, représentée partant dans le jury, va peut-être se désolidariser de celui-ci.

Cela confirme le hiatus entre professionnels et usagers ou leurs élus, et montre à l'évidence l'importance du culturel: lorsque l'architecture, comme d'autres disciplines, seront abordées plus largement dans les médias (et peut-être dès l'école primaire), on pourrait imaginer une évolution du goût de la population (ce que j'appelle des avancées culturelles) qui se répercutera sur l'ouverture des autorités.

FJZ

SOMMAIRE

Plaidoyer pour la cuisine

« Les Osches » à Saint-Légier: concours d'architecture sur invitation

Intéresser l'architecte à l'usager: les premières années de la revue *Architecture & Comportement*

« CONTROVERSE »: la qualité du logement

L'arc-en-ciel apprivoisé: la couleur dans l'habitat

Lorsque les ingénieurs se font mécènes: Thierry Lenzin à Epalinges

Presse et architecture: une question de qualité

Architecture

4

9

16

Gazette des coopératives

20

22

23

24

USAL - législation

Réunion d'information d'une délégation de la Section romande de l'USAL à Fribourg

La construction de logements dans le canton de Vaud

Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL): la 67^e assemblée générale ordinaire du 3 juin 1988

25

26

27

Lire - voir - entendre

Charles-André Meyer: L'architecture patrimoniale

28

Renseignements techniques

31

Au sommaire du prochain numéro: Genève.